

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 mars 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 280-1-2022 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement 280-2020 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;*
- Règlement n° RRU1-8-2022 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins de modifier, dans le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville, la carte des types de milieux;*
- Règlement n° RRU2-54-2022 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012, plus spécifiquement d'agrandir la zone U-187 à même une partie de la zone R-96;*
- Règlement n° RRU1-9-2022 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins d'étendre le parc d'affaires à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle située à proximité de la rue des Charpentiers;*
- Règlement n° RRU2-55-2022 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme, modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'étendre le parc d'affaires à même la zone R-168 et une partie de la zone R-3.*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray de certificats de conformité, le 10 mars 2022, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements sont entrés en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 mars 2022.

---

Marie-Josée Charron, greffière